

**Avis n° 2010/05-04 relatif
à l'habilitation de l'Institut supérieur des sciences
agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
(Agrocampus Ouest)
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Objet :

E : Nouvelle voie d'accès à une formation habilitée

Vu la demande présentée par l'Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (Agrocampus Ouest)
Vu le rapport établi par Sylvie Chevalet (rapporteur principal), Georges Gosset (membre de la CTI), et présenté lors de la séance plénière du 11/05/2010

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté le présent avis

Agrocampus Ouest est un établissement (EPCSCP) du ministère de l'agriculture, créé le 1er juillet 2008, et issu du regroupement de Agrocampus Rennes et de l'Institut national d'horticulture (INH) d'Angers. Il rassemble 1800 étudiants et 150 enseignants-chercheurs.

La CTI a renouvelé l'habilitation en septembre 2008 pour une durée de 6 ans aux 4 spécialités de diplôme d'ingénieur que propose Agrocampus Ouest par la voie de la formation initiale sous statut d'étudiant : les spécialités Agronomie et Agroalimentaire sur le Centre de Formation et de Recherche (CFR) de Rennes, les spécialités Horticulture et Paysage sur le CFR d'Angers.

Lors de la séance du 14 avril 2009, la CTI a donné un avis favorable à l'extension à la voie de l'apprentissage de la spécialité « Horticulture » pour la durée de 5 ans (recadrage sur le périodique), sur le CFR d'Angers.

Suite à cette habilitation, de nombreuses entreprises du secteur du paysage se sont déclarées intéressées par cette formule. La présente demande porte sur l'ouverture par la voie de l'apprentissage de la spécialité Paysage présente également sur le CFR d'Angers. Le flux total des apprentis serait de 25 (paysage +horticulture)
Cette nouvelle voie de formation s'inscrit dans la logique de Végépolis, pôle mondial de compétitivité du végétal spécialisé.

1/ Formation envisagée

La formation des ingénieurs du cursus prévoit la première année l'acquisition d'une formation scientifique de base dans les domaines des sciences du végétal et de la culture du paysage, préparant le choix d'une spécialisation en deux ans : Horticulture ou Paysage.

Les principaux objectifs de la formation sont de :

- permettre aux apprentis de s'intégrer dans le monde de l'entreprise tout en étant accompagnés dans leur prise progressive de responsabilités et la conduite de leurs projets ;
- guider les apprentis dans l'analyse, l'exploitation et la conceptualisation des situations vécues en entreprise ;
- individualiser les parcours en fonction du parcours antérieur de l'apprenti et de la spécificité de l'entreprise ou il travaille.

2/ Synthèse de l'évaluation

La CTI a noté les points forts de la formation proposée :

- Une école reconnue par le monde professionnel sur cette spécialité
- Une position géographique stratégique, dans le Val de Loire et proche de la région parisienne pour le placement des élèves en entreprise
- Une première expérience de l'apprentissage sur la spécialité horticulture
- Des compétences professionnelles bien identifiées
- Un intérêt fort des étudiants et des entreprises pour cette spécialité en apprentissage

Et ses points faibles :

- Des objectifs de recrutement encore insuffisamment ouverts
- Une prévision d'effectifs faibles. 25 apprentis sur 2 spécialités. Ne risque-t-on pas de regrouper trop souvent étudiants et apprentis pour des soucis économiques au risque de perdre la spécificité de l'alternance

En conséquence, la CTI **émet un avis favorable pour une durée de 4 ans** à compter de la rentrée 2010, à l'extension à l'apprentissage de la préparation du titre de :

- *Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage, spécialité 'Paysage'.*

Cette spécialité sera préparée sur le site d'Angers.

Pour la formation, la CTI recommande l'école de :

- Ouvrir le recrutement pour que les candidats puissent rentrer directement en 1ère année du cursus ingénieur quitte à prévoir des remises à niveau scientifiques en début de formation.
- Réfléchir à la structure de la formation (un objectif de 25 apprentis, justifie-il vraiment 2 spécialités et 5 options ?).
- Être vigilant sur la spécificité de l'accompagnement pédagogique des apprentis, centré sur l'interaction entreprise-centre dans l'acquisition des compétences. Certains cours options ou cursus communs seront communs aux apprentis et étudiants ; il est nécessaire que les regroupements répondent à des objectifs pédagogiques bien précis

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 11 mai 2010

Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 08 juin 2010

Le président



Bernard REMAUD